

## Procès-verbal

**À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024 À 19 H 30.**

**Sont présents :** Le maire, monsieur Mario Bastille, les conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad, les conseillers, messieurs Steeve Drapeau, André Beaulieu, Nelson Lepage et Carl Thériault.

**Également présents :** La directrice générale, madame Marie-Catherine Bégin-Drolet, la greffière, Me Molie DeBlois Drouin, et le directeur et trésorier, monsieur Jacques Moreau.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**Rés. n°  
506-2024**

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°  
507-2024**

### 3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil adopte les prévisions budgétaires de la Ville de Rivière-du-Loup pour l'année financière 2025 annexées à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°  
508-2024

### 4. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027 de la ville de Rivière-du-Loup annexé à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
509-2024

### 5. **PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DANS UN JOURNAL – BUDGET 2025 ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025, 2026 ET 2027**

ATTENDU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil décrète que le document explicatif du budget pour l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 de la ville de Rivière-du-Loup sera publié dans le journal Info Dimanche au lieu de sa distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2189 RELATIF AUX DIFFÉRENTS TAUX DE TAXATIONS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Le conseiller, monsieur Carl Thériault, dépose devant ce conseil le projet de Règlement 2189 relatif aux différents taux de taxations et compensations pour l'année 2025 et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2189 est disponible sur le site Internet de la Ville au [VilleRDL.ca/Reglements](http://VilleRDL.ca/Reglements) et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

## Procès-verbal

### 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions provenant de la salle.

### 8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,



M<sup>e</sup> Molie DeBlois Drouin

Le maire,



Mario Bastille